

7.4b ZONAGE D'ASSAINISSEMENT DES EAUX PLUVIALES

ETUDE

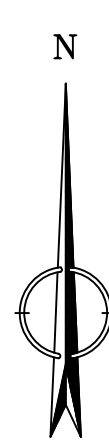
PLAN DE ZONAGE AU 1/5000



MODIFICATIONS			
Dossier n°	Index	Date	Cont
740-01	A	12/11/2021	Mise à jour des réseaux existants et intégration du zonage PLU Général
Plan n°	B		
Date	C		
15/09/2016	D		
Echelle			
1/5000			
Dessiné par			
MAB / GL			

Bureau d'Etudes Techniques - Cofin'Alp - Parc du Pommarin
 157 rue Mayroussard - 38430 MOIRANS
 Tél : 04.78.35.39.58 - Fax : 04.78.35.67.14
 Email: alpetudes@alpetudes.fr

0 50 150 250



LEGENDE

- Réseau unitaire
 - Réseau eaux pluviales
 - Grille
 - Ancêtre
 - Puits d'aération
 - Réseau hydrographique
 - Fossé
- PROPOSITION DE ZONAGE EAUX PLUVIALES**
- Zone naturelle et agricole : imperméabilisation des terrains à limiter au maximum
 - Zone où les eaux pluviales sont gérées exclusivement à la parcelle, soit par infiltration, soit par rétention avec rejet du débit de fuite vers un fossé existant.
 - Zone où les eaux pluviales sont gérées préférentiellement à la parcelle, où le raccordement sur le réseau public est autorisé exclusivement pour les bâtiments situés en limite de voies publiques
 - Zone soumise à risque d'inondation d'après le Plan d'Exposition aux Risques d'Inondation, inondable
 - Zone réservée au stockage des eaux pluviales
 - Réseau hydrographique

ATTENTION
 Même si un terrain est classé en zone de gestion à la parcelle, il convient de se reporter aux documents d'urbanisme pour juger de sa constructibilité.

